



Modifications aux tarifs

La Régie de l'énergie a approuvé, dans sa décision D-2021-120, l'application de **nouveaux tarifs provisoires** pour les services de **transport, d'équilibrage** et de **distribution** du gaz naturel à compter du 1^{er} octobre 2021. Une décision finale sur les tarifs est attendue et pourrait venir modifier les variations présentées. Après plusieurs années favorables pour la clientèle, lors desquelles elle a pu bénéficier de baisses tarifaires, les composantes de la facture sont en hausse, principalement en raison de facteurs externes à Énergir.

Effets sur la facture de gaz naturel

L'effet des modifications tarifaires sur la facture repose sur les nouveaux tarifs de transport, d'équilibrage et de distribution ainsi que des prix respectifs de 15,308 ¢/m³ et de 4,682 ¢/m³ pour la fourniture de gaz naturel et le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.¹

Pour les clients au tarif de distribution D₁

Effet des modifications en fonction de divers niveaux de consommation annuelle pour les clients au tarif D₁ :

Consommation annuelle	Variation moyenne pour 2022
Entre 0 m ³ et 1 095 m ³	17,4 %
Entre 1 095 m ³ et 3 650 m ³	17,9 %
Entre 3 650 m ³ et 10 950 m ³	18,0 %
Entre 10 950 m ³ et 36 500 m ³	18,1 %
36 500 m ³ et plus	19,5 %

Bien que la variation constatée sur un an soit élevée, en moyenne le pourcentage d'augmentation annuelle de la facture depuis les 6 dernières années (2017 à 2022) demeure sous l'inflation.

Cas Type	Variation annuelle 2017-2022
Résidentiel - Construction récente 160 m ²	1,2 %
Affaires - Commerce de grande surface 41 500 m ²	0,7 %

Pour les clients au tarif de distribution D₃

L'effet des modifications représente une variation moyenne de 21,6 % pour les clients au tarif D₃.

Contactez-nous

Nous sommes conscients des défis que cette variation à la hausse des tarifs pourrait poser pour notre clientèle. Ainsi, nos équipes se feront un plaisir de répondre à vos questions ou d'évaluer votre situation si celle-ci vous préoccupe.

[Energir.com/facture-affaires](https://www.energir.com/facture-affaires)

¹ Estimations faite par Énergir basée sur la projection des prix pour la fourniture de gaz naturel et le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre pour l'année tarifaire 2022 d'Énergir, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.